

33234

DEMAIN 46^e ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

Le général de Gaulle, après avoir passé en revue la garnison de Paris, déposera une gerbe à l'Arc de Triomphe

• TOUS LES ECOLIERS DOIVENT DESORMAIS CONNAITRE LE SENS DE CETTE COMMEMORATION

La commémoration du 46^e anniversaire de l'Armistice et de la Victoire du 11 novembre 1918 se présente avec une particulière solennité.

Non seulement les bâtiments officiels et véhicules transports en commun paviseront selon la tradition, en prélude aux manifestations des Anciens Combattants mais des cérémonies ont déjà eu lieu dimanche et hier, qui vont se dérouler aujourd'hui et, surtout, demain.

Pour démontrer l'intérêt que le gouvernement porte à ce 46^e anniversaire, il suffit de rappeler que, dans un communiqué envoyé à tous les doyens et inspecteurs d'académies, M. Christian Fouchet leur recommande d'organiser aujourd'hui dans toutes les classes de petites conférences au cours desquelles les maîtres préciseront à leurs jeunes élèves quel est le sens de cette commémoration.

Voici comment ont été organisées les cérémonies de ce 46^e anniversaire de l'Armistice.

Hier, lundi 9 novembre

Le ministre des Anciens combattants s'est rendu à 18 h. 30 à l'Arc de Triomphe pour la cérémonie d'allumage des flambeaux du « Relais sacré », ensuite transportés à Bruxelles-Laëcken — d'où reviendra vers Paris la flamme du soldat inconnu belge — et dans plusieurs villes de la province française.

Aujourd'hui mardi 10 novembre

A 18 h. 30, le ministre des Anciens combattants allumera, à l'Arc de Triomphe, les flambeaux qui seront portés aux arrondissements de Paris, dans les communes de banlieue, aux combattants belges en France, au tombeau du maréchal Foch,

LIMITATIONS A LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Les restrictions suivantes, annoncées la préfecture de police, seront appliquées à Paris au stationnement et à la circulation le mercredi 11 novembre 1964, au cours de la matinée :

STATIONNEMENT INTERDIT :

Place de l'Etoile, avenue des Champs-Élysées (entre la place de l'Etoile et l'avenue Dutuit), place Clemenceau, avenue Alexandre-III, avenue de Marigny, avenue Charles-Girault, avenue du Maréchal-Gallieni, avenue Marceau (chaussée principale entre la place de l'Etoile et la rue Gallée), avenue d'Iéna (chaussée principale entre la place de l'Etoile et la rue Auguste-Vacquerie), rue Auguste-Vacquerie, rue Dumont-d'Urville (entre l'avenue d'Iéna et la rue Auguste-Vacquerie), rue Newton, rue de Belloy, rue Vernet (entre la rue de Presbourg et la rue Gallée), place du Trocadéro (devant le monument à la gloire de l'armée française et devant la statue du maréchal Foch).

RESTRICTIONS DE CIRCULATION :

L'avenue des Champs-Élysées et la place de l'Etoile seront interdites de 9 h. 15 à 12 heures environ, cette interdiction sera levée pour le défilé militaire de 9 heures à 9 h. 30 et de 12 h. 20 à 12 h. 10 environ à l'esplanade des Invalides.

aux Invalides, à la salle Aubry du ministère des Anciens combattants et à l'Arbre de la Libération.

Demain mercredi 11 novembre

A 9 h. 15, les cérémonies officielles commenceront par les

OUVERT FERMÉ

pour le 11 novembre

ADMINISTRATION :

OUVERT :

- Tous les musées nationaux de Paris ainsi que Versailles, Maisons - Laffitte, Fontainebleau, Compiègne.
- Les monuments de l'Etat.
- Le musée de l'Armée et Saint-Louis - des - Invalides ouverts de 10 h. à 12 h. 15 et de 13 h. 30 à 17 h. Le Dôme royal ouvert de 9 h. 30 à 17 h.
- Musée de la Marine (palais de Chaillot) ouvert de 10 h. à 18 h.

FERME :

- Toutes les écoles, lycées, facultés y compris les garderies d'enfants.
- Les P.T.T. (service du dimanche ; pas de courrier).
- Le Crédit municipal de Paris.
- La Sécurité sociale.
- Les hôpitaux ; service du dimanche.
- Mairies et préfecture de la Seine ; service du dimanche.
- Les musées de la Ville de Paris.

COMMERCE :

- GRANDS MAGASINS. Tous fermés le 11 novembre.
- Commerces de détail non alimentaire : ouverts dans l'ensemble.
- Commerces de détail alimentaires : ouverts le matin, comme le dimanche.
- Hallés centrales de Paris : Fermés : fruits et légumes, volaille et gibier, beurre et fromage. Fleurs.
- Ouverts : viande, poisson. Poisson fermé le 15 en compensation.
- Pharmacies : service du dimanche.
- Banques : fermées.
- Bourse de Paris : fermée.
- Salons de coiffure : ouverture autorisée le matin.

honneurs rendus aux drapeaux des régiments dissous, sur l'esplanade des Invalides, par des détachements des trois armes et la Garde républicaine.

A 10 h. 15, cérémonie au pied de la plaque commémorative rappelant l'exécution des étudiants français par les troupes d'occupation le 11 novembre 1940.

A 10 h. 50, cérémonie, toujours à l'Arc de Triomphe de l'Etoile, en présence des hautes autorités et des associations d'anciens combattants avec leurs drapeaux.

Accompagné du Premier ministre, le président de la République sera reçu par le ministre des Armées, M. Pierre

Messmer, et par le gouverneur militaire de Paris.

Le général de Gaulle passera en revue les troupes représentant les Grandes Ecoles et les trois armes ; puis, il déposera une gerbe sur la tombe du Soldat Inconnu.

Des gerbes seront également déposées au tombeau du maréchal Joffre, à Louveciennes ; du maréchal Foch, aux Invalides, et devant la statue de Georges Clemenceau.

De 21 à 23 heures, les anciens combattants assureront la veillée funèbre à l'Arc de Triomphe.

A 23 heures, cette veillée sera suivie du ravivage de la flamme et de l'extinction des flambeaux, accomplis par le président du Comité.